

Veille **politique**

de France générosités

Semaine du 03.06.24 au 07.06.24

Sommaire

Les activités de plaidoyer de France générosités.....	2
— Directive européenne relative aux associations transfrontalières européennes.....	2
— Rencontre avec Anne Fichen, Conseillère macro-économie à Bercy	2
Au Parlement	3
— Examen du projet de loi Simplification au Sénat	3
— Adoption définitive de la proposition de loi visant à lutter contre les ingérences étrangères	3
— Question écrite – réduction d’impôt au titre des dons	3
Le programme de la semaine prochaine	4

Les activités de plaidoyer de France générosités

— Directive européenne relative aux associations transfrontalières européennes

- ▶ Face à l'adoption de la [proposition de résolution européenne n°2694](#) visant à s'opposer en l'état à la proposition de directive concernant les associations transfrontalières européennes, **France générosités a alerté Sacha Houlié, Président de la Commission des lois** de l'Assemblée nationale.
- ▶ Pour rappel, la proposition de résolution européenne vise à demander au gouvernement français de s'opposer en l'état à la directive ATE. Adoptée par la Commission des affaires européennes le 29 mai dernier, elle a été transmise à la Commission des lois qui devra l'examiner dans le mois, faute de quoi elle sera considérée comme tacitement adoptée (cf. [veille du 31 mai](#))

— Rencontre avec Anne Fichen, Conseillère macro-économie à Bercy

- ▶ Sarah Bertail (Directrice juridique et affaires publiques) et Pauline Hery (Chargée d'affaires publiques) ont rencontré **Anne Fichen, Conseillère en charge de la macroéconomie au sein du cabinet de Bruno Le Maire**, Ministre de l'Economie et des Finances.
- ▶ Ce rendez-vous a été l'occasion de présenter France générosités et ses actualités (notamment les derniers chiffres du Baromètre de la générosité) et de lui soumettre nos propositions pour l'élaboration des décrets d'application de la loi visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative.

Au Parlement

— Examen du projet de loi Simplification au Sénat

- ▶ L'examen [Projet de loi Simplification](#) en séance publique au Sénat s'est achevé.
- ▶ Plusieurs [amendements](#) visant à **simplifier les obligations administratives des entreprises pour le mécénat** ont été adoptés par les sénateurs contre l'avis du gouvernement. Le nouvel article 2bis vise à **supprimer l'obligation de déclaration à l'administration fiscale** prévue à l'article 238 bis du Code général des impôts pour les entreprises qui effectuent plus de 10 000 euros de dons au profit d'une publication d'un bilan de leurs actions de mécénat au sein du rapport de gestion.
- ▶ Le Projet de loi sera voté dans son ensemble au Sénat la semaine prochaine. Il sera ensuite examiné à l'Assemblée.

— Adoption définitive de la proposition de loi visant à lutter contre les ingérences étrangères

- ▶ Après accord en Commission mixte paritaire, l'Assemblée nationale et le Sénat ont définitivement adopté la [proposition de loi visant à prévenir les ingérences étrangères en France](#) portée par Sacha Houlié.
- ▶ Pour rappel, ce texte prévoit de renforcer l'arsenal législatif contre les ingérences étrangères par :
 - La création d'un **nouveau registre HATVP** spécifique aux activités d'influence étrangère (article 1^{er})
 - L'expérimentation d'un **dispositif de surveillance algorithmique** jusque-là réservé à la lutte anti-terroriste (article 3)
 - La mise en place d'un **gel des avoirs financiers** pour les personnes physiques ou morales ou toute autre entité soupçonnés d'ingérence (article 4)
- ▶ Sauf en cas de saisine du Conseil constitutionnel, la proposition de loi devrait être promulguée dans les prochains jours.

— Question écrite – réduction d'impôt au titre des dons

- ▶ En février, dans une [question écrite](#), la députée Andrée Taurinya (LFI) avait alerté le Ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, suite à un article de Médiapart, sur l'existence d'associations franco-israéliennes qui font des appels aux dons pour « soutenir » les soldats israéliens en déclarant que leurs donateurs pourront bénéficier de réductions d'impôt à ce titre.
- ▶ En réponse, le ministère de l'Économie a rappelé que le droit à une réduction d'impôt au titre des dons faits à un organisme d'intérêt général est strictement encadré par le Code général des impôts et que l'administration fiscale s'attache à vérifier l'éligibilité des organismes au dispositif du mécénat. Il rappelle également les obligations pour les organismes bénéficiaires de dons de déclarer les dons au titre desquels ils ont émis des reçus fiscaux. Il se refuse cependant à se prononcer sur les associations visées spécifiquement dans la question de la députée en raison du secret fiscal.

Le programme de la semaine prochaine

▶ ESS France

- **Mercredi 12 juin** - Assemblée générale d'ESS France. France générosités est candidat à son Conseil d'administration.
- **12 et 13 juin** - [Congrès des 10 ans de la Loi ESS](#). Notre déléguée générale, Laurence Lepetit, interviendra à une table ronde « Dans 10 ans...L'ESS pourra compter sur une finance alignée avec ses principes ».

▶ Assemblée nationale

- **Mardi 11 juin**
 - 9h : questions orales sans débats
 - 15h : questions au gouvernement
- **Mercredi 12 juin :**
 - 14h : questions au gouvernement

▶ Sénat

- **Mardi 11 juin**
 - 14h : vote du projet de loi de simplification de la vie économique
- **Mercredi 12 juin**
 - 15h : Questions au gouvernement

*